

RAPPORT D'ÉVALUATION – 1ER CYCLE

Université de Pau et des Pays de l'Adour - UPPA

Bilan de la mise en œuvre de l'offre de
formation de 1er cycle

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021

VAGUE B

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 06/11/2020

Rapport publié le 03/05/2021



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Elisabeth Deschanet, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport est le résultat de l'évaluation de la politique de l'université sur la maîtrise, l'organisation et la qualité de son 1^{er} cycle, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Cette évaluation repose d'une part, sur un dossier d'autoévaluation du 1^{er} cycle et une synthèse de l'autoévaluation de chaque formation de 1^{er} cycle conférant le grade de licence à ses diplômés, et d'autre part, une visite comprenant en particulier la rencontre de formations représentatives (environ 20 % de l'offre de formation) choisies conjointement et collégalement par le Hcéres et l'université.

En raison du contexte sanitaire (Covid-19), la visite s'est déroulée en distanciel en respectant le processus de l'évaluation initialement prévu.

Conditions de l'évaluation

Composition du comité d'experts

Présidente : Mme Elisabeth Deschanet, Université de Lorraine

Expert(e)s : M. Dominique Averty, Université de Nantes
Mme Catherine Especel, Université de Poitiers
M. Laura Espinasse, experte étudiante, Université de Poitiers
M. Roland Fisson, expert issu du monde socio-économique
M. Benoît-Michel Tock, Université de Strasbourg

Le Hcéres était représenté par Mme Evelyne Lande, conseillère scientifique.

Description de la visite sur site

Date de la visite : Les 19 et 20 janvier 2021

Organisation de la visite :

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'ensemble des entretiens s'est déroulé en visio-conférences. Elle a permis de rencontrer l'équipe présidencielle pendant deux heures puis les responsables de huit formations (50 minutes d'audition par formation).

L'établissement de cette liste a fait l'objet d'une concertation en amont entre les experts, puis d'échanges et d'ajustements avec le vice-Président Commission Formation et Vie étudiante de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, pour parvenir à la liste définitive.

Ces huit formations représentent 20 % de l'offre totale de premier cycle et, dans la mesure du possible, a tenté de couvrir les différents domaines disciplinaires, les différentes composantes et les différents sites d'implantation de l'Université.

Liste des formations rencontrées :

- Licence Économie et gestion, représentée par la responsable de la mention sur Bayonne; l'ancienne responsable de la mention sur Bayonne; le responsable de la mention sur Pau, le responsable de l'asur Pau
- Licence Histoire, représentée par la responsable de la mention; l'ancien responsable de la mention; la responsable du parcours enseignement et recherche de L3; le responsable du parcours Préparation aux écoles de journalisme et sciences politiques
- Licence Lettres, représentée par la responsable de la mention, la responsable de la composante interne de formation Lettres du Collège 2EI, l'ancien responsable de la licence pour le site de Bayonne, l'ancienne responsable de la licence pour le site de Pau, la responsable du parcours Cinéma-Théâtre-Danse
- Licence Physique, chimie, représentée par la responsable disciplinaire Physique Pau; le responsable disciplinaire Chimie Pau; le responsable disciplinaire Physique-Chimie Côte Basque ; la directrice de la composante interne de formation licences Pau ; le directeur Composante Interne de Formation licences Côte Basque
- Licence STAPS, représentée par le directeur et le directeur-adjoint de la composante interne de formation licence STAPS, la référente SPACE et le responsable de la filière APAS-Anglet
- LP Management des processus logistiques, représentée par la responsable pédagogique, la Chef du département de Techniques de Commercialisation en charge de la coordination du projet de passage au bachelor Universitaire de Technologie et le directeur de l'IUT de Bayonne et du Pays Basque

- LP Métiers des réseaux informatiques et télécommunications, représentée par le responsable de la mention, le co-directeur des études, le chef de département
- LP Sécurité des biens et des personnes, représentée par le responsable de la mention; le représentant de Beau Frêne Formation et la responsable licence du collège STEE

Présentation

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est une université de taille moyenne (13 500 étudiants dont près de 9 000 en premier cycle), pluridisciplinaire hors santé, déployée sur cinq campus (Pau, Bayonne, Anglet, Mont-de-Marsan et Tarbes). Elle joue un rôle fondamental d'accès à l'enseignement supérieur pour les bacheliers du sud de la Nouvelle Aquitaine (Pyrénées-Atlantiques et Sud des Landes) et du Sud-Ouest de l'Occitanie (Hautes-Pyrénées et Sud du Gers). C'est une université couvrant bien son territoire et permettant ainsi à certains étudiants de poursuivre leurs études, le taux de boursiers est d'ailleurs élevé en licence (44 %). Ces caractéristiques structurent le pilotage du premier cycle vers une ouverture à un public le plus large possible.

L'offre de formation de l'UPPA en premier cycle comporte 39 licences (17 licences (L), 22 licences professionnelles (LP)) auxquelles il faut ajouter neuf diplômes universitaires de technologie (DUT) dont deux en *Gestion* et sept en *Sciences et techniques*. Le domaine *Art, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales (ALLSHS)* compte huit licences et une licence professionnelle, le domaine *Droit Économie Gestion (DEG)* trois L et sept LP et le domaine *Sciences et Technologies (ST)* six L et 14 LP.

L'ensemble de l'offre de formation se décline sur les cinq campus et dans trois collèges différents : le collège Sciences Sociales et Humanités (SSH), le collège Sciences et Technologies pour l'Énergie et l'Environnement (STEE) et le collège Études Européennes et Internationales (ZEI). Certaines licences générales sont ainsi déployées sur plusieurs sites et les 22 LP couvrent l'ensemble des sites (en dehors de Tarbes) afin de remplir leur rôle de formations de proximité. Cela est confirmé par la progression des effectifs étudiants notamment en licence (+ 24 % entre 2015 et 2019), correspondant au pic démographique des années 2000 alors que le nombre d'étudiants en master stagne sur la même période. Le collège SSH regroupe plus de la moitié (53 %) des effectifs de licence et de licence professionnelle.

La politique de formation du premier cycle est adossée au programme NCU (Nouveaux Coursus à l'université) SPACE (Spécialisation Progressive et Accompagnée des Coursus Étudiants), programme initié en 2018 à l'UPPA et financé dans le cadre de l'appel à projet PIA3. Il comprend une série de dispositifs coordonnés pour accompagner les étudiants vers la réussite (Accueil, Orientation et Accompagnement (AOA)).

L'offre de premier cycle bénéficie également des apports de l'I-site E2S (Solutions pour l'Énergie et l'Environnement) UPPA qui permet d'accompagner financièrement les excellents étudiants de L3 pour les attirer vers les masters d'excellence de l'établissement, de l'IDEFI (Initiatives d'Excellence en Formation Innovante) Pyren et bénéficiera de l'Université européenne UNITA récemment labellisée.

Analyse globale

L'interaction avec le secondaire, l'information aux lycéens, aux familles et aux divers publics candidats à l'enseignement supérieur

L'UPPA est engagée, avec les Universités bordelaises, le rectorat d'académie et la CCI (chambre de commerce et d'industrie) régionale, dans un **projet « ACCES – ACCompagner vers l'Enseignement Supérieur »**, qui vise à encourager la poursuite d'études dans le supérieur.

Dans ce cadre, l'UPPA participe aux différents salons régionaux (Pau, Bayonne, Mont-de-Marsan, Tarbes et Bordeaux) et organise des journées portes ouvertes sur l'ensemble de ses campus. De même, les immersions de lycéens dans les formations se sont intensifiées (journées d'immersion pendant les semaines de vacances de la Toussaint et d'hiver). Ces initiatives sont à encourager même si elles ne permettent pas à toutes les familles, sur un territoire dispersé, d'accéder aux sites. L'Université travaille à remédier à cette difficulté dans le cadre du projet ACCES.

L'interaction avec l'enseignement secondaire a amené l'UPPA à conclure des conventions avec des lycées ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) sur Pau, la côte Basque et Tarbes. En revanche, il n'existe pas de convention spécifique avec les STS (Sections de techniciens spécialisés) préparant aux BTS (brevet de technicien supérieur), malgré une volonté du rectorat en ce sens.

L'Université souligne la difficulté de définir des passerelles-type car les publics et les formations sont assez dissemblables. Avec la transformation d'un nombre important de LP en bachelors Universitaires de Technologie (BUT), une telle réflexion devra être encouragée.

La communication sur l'offre de formation a été harmonisée, autant sur les supports numériques qu'imprimés. L'information numérique est riche, complète et très bien présentée. L'UPPA a anticipé une demande de Parcoursup en affichant sur son site, de manière très claire, les taux de réussite en L1; toutefois, le choix d'afficher le taux de réussite des présents aux examens, plutôt que celui des inscrits, a certes l'avantage de donner confiance aux futurs étudiants, mais d'une certaine manière les induit en erreur sur le taux réel de réussite. Les auditions ont aussi montré que la communication sur les LP doit être améliorée en direction des étudiants de licence générale.

La stratégie et le cadrage de l'offre de formation

Afin de permettre d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des candidats issus de son territoire, l'établissement a mis en place des capacités d'accueil dans Parcoursup ajustées à ses moyens humains et financiers. Les moyens obtenus lors de la mise en place de la loi ORE (loi relative à l'Orientation et à la réussite étudiante) et le soutien des collectivités ont permis à l'UPPA d'accroître ses capacités d'accueil en licence STAPS et de développer le campus sur la côte basque. Il est important que cet accompagnement se poursuive afin de permettre la mise en place du cycle complet de la licence STAPS sur le campus d'Anglet. Plus généralement, la mise en place de ces capacités d'accueil s'est traduite par une diminution du nombre de places en L1 en fonction des taux d'encadrement tout en faisant en sorte de rééquilibrer les effectifs entre les campus, notamment en développant de nouvelles filières sur le Pays Basque. Cette stratégie permet de garantir un accès à l'ensemble des candidats relevant de son secteur (à cheval sur deux régions académiques).

Du fait de l'accompagnement mis en place dans le cadre du NCU SPACE, l'UPPA a choisi de ne pas utiliser le dispositif « oui si » permis par la loi ORE, préférant orienter les étudiants en fonction de leurs premiers résultats plutôt qu'en fonction de leur dossier.

L'articulation de l'offre de l'UPPA avec les lycées est réalisée via des conventions avec des lycées de son territoire ayant des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE). Une commission mixte est chargée de valider les ECTS des étudiants en CPGE dans le cadre de leur inscription à l'UPPA (avec possibilité de passage d'une session d'examens spécifique pour les recalés), l'offre de formation comporte aussi des passerelles BTS/LP, CPGE/L. Cette commission a permis un rapprochement des acteurs.

L'individualisation et la personnalisation des parcours des étudiants est un des axes du projet NCU SPACE. Cette individualisation passe par l'utilisation de la notion de « coloration » des formations en remplacement des parcours. L'objectif est de permettre aux étudiants de construire leur parcours de formation en choisissant des enseignements en phase avec leur projet professionnel. A cette fin, trois colorations sont possibles : Entreprise; Enseignement; Recherche. Ce dispositif est actuellement déployé sur trois licences pilotes (*Économie et gestion; Géographie et aménagement; Physique, chimie*). Il est complété par un dispositif qui permet aux étudiants de choisir des unités d'enseignement (UE) en dehors de leur formation (UPPASS' Compétences).

Ces dispositifs d'individualisation du parcours de l'étudiant sont encore au stade expérimental et il importera de s'assurer de leur effectivité et leur faisabilité (capacité réelle pour un étudiant de colorer son parcours de formation en fonction des contraintes logistiques du type emploi du temps par exemple). La personnalisation des parcours par le biais des colorations, très intéressante, devra être plus clairement positionnée (par exemple intégration des LP au sein du dispositif pour inciter plus d'étudiants de L à choisir cette voie de professionnalisation immédiate), et pourra utilement s'appuyer sur de l'hybridation.

Enfin, il implique de déployer une politique de cadrage des formations harmonisée *a minima* au sein d'un même champ disciplinaire (par exemple en terme de politique de stage). A ce jour, le dispositif UPPASS' Compétences n'est véritablement actif que dans le cadre d'un double inscription ou dans le cadre de la formation continue pour permettre à des personnes de suivre un ou plusieurs modules.

Ces dispositifs sont en phase avec les objectifs de l'arrêté licence et il conviendra lors de l'élaboration de la prochaine accréditation de proposer des conditions permettant à chaque étudiant de licence de choisir une des trois colorations. En particulier, il est important que cette individualisation ne consiste pas uniquement à ajouter des modules additionnels à la maquette, mais qu'il s'agisse de modules (reconnaissance de l'engagement, préparation à la certification en langues...) inscrits dans les maquettes et permettant ainsi à l'étudiant de valider la licence. L'appui sur le projet HYPE13 (Hybrider et Partager les Enseignements), porté par l'UPPA depuis l'été 2020, pourra être mis à profit pour élargir le nombre de modules proposés.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des études de santé, l'initiative de mettre en place des options santé en licence doit être saluée dans une université ne possédant pas de composante santé. C'est un élément clé de la réforme de l'accès aux études de santé mise en place en 2020 afin, entre autres, de couvrir l'ensemble des territoires. L'UPPA avait anticipé cette réforme puisqu'une PACES à distance a été mise en place dès 2019 en partenariat avec l'Université de Bordeaux. Depuis la rentrée 2020, ce partenariat se traduit par la mise en place de licences accès santé (LAS) dans deux mentions (*Sciences de la vie et Physique, chimie*). Au-delà des résultats qui ne seront connus qu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021, il est dommage qu'il n'y ait pas eu d'ouverture d'une LAS dans d'autres domaines pour ouvrir les profils des candidats au-delà des bacheliers scientifiques. En licence STAPS par exemple, il est dommage que ce ne soit guère envisageable faute de moyens humains.

L'offre de licence professionnelle est constituée de 22 mentions (21 sont soumises à l'expertise réparties comme suit : 7 DEG, 1 SHS, 13 STS) principalement opérées par les IUT. Les licences professionnelles constituent une poursuite d'étude pour les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS mais encore trop peu pour les étudiants de licence. Par exemple, la LP *Sécurité des biens et des personnes* n'accueille aucun étudiant issu de L2. Ce sera certainement un point à travailler lors de l'élaboration de la future offre dans le cadre de l'individualisation des parcours et la transformation de certaines LP en troisième année de BUT.

Le cadrage réalisé par l'établissement a imposé de construire les maquettes des LP dans une optique de maîtrise budgétaire en s'ouvrant à l'alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation). Cela constitue une réalité pour la majorité des LP qui présentent de bons taux d'insertion professionnelle. Les taux de poursuite d'études des diplômés de LP sont logiquement peu importants (8 %) en cohérence avec leur rôle d'insertion professionnelle. Seule la LP *Métiers du Design* présente un taux de poursuite d'études important (plus de 30 %) sur la dernière année d'enquête (2016-2017). Dans le cadre de la loi ORE l'ouverture de certains parcours de licence générale en alternance pourrait aussi être une opportunité notamment pour les étudiants désireux d'opter pour la coloration '*Entreprise*' de leur parcours de formation.

Concernant le continuum entre l'offre de licence et l'offre de master, 93 % des diplômés d'une licence poursuivent des études mais seulement 47 % à l'UPPA concurrencée par une offre riche en masters sur les métropoles bordelaise et toulousaine. L'UPPA propose également dans certains parcours en sciences une offre intégrée (licence, master) au travers de son adhésion au réseau Figure (cursus master en ingénierie (CMI) *Géoénergies environnement et matériaux* et *Mathématiques et ingénierie* débutant dès la licence). Le projet d'I-site E2S UPPA permet également d'accompagner financièrement les excellents étudiants de L3 pour les attirer vers les masters d'excellence de l'établissement. Les possibilités offertes par le dispositif UPPASS' Compétences jouent un rôle pour la préparation des étudiants à ces formations d'excellence en leur permettant de suivre des enseignements complémentaires.

Lecadrage de l'offre de formation en blocs de compétences est un des axes du projet NCU SPACE qui a permis le déploiement de l'approche par les compétences dans trois licences pilotes. Il sera important de s'appuyer sur l'expérience acquise par les équipes pédagogiques actuellement très impliquées et notamment celle de la licence *Économie et gestion* la plus avancée en la matière. Cependant, et de manière plus surprenante, certaines LP indiquent ne pas avoir déployé l'approche par les compétences ce qui interroge pour des formations devant proposer une offre définie par blocs de compétences pour être éligibles aux financements de la formation professionnelle.

En dehors des CMI qui ont intégré un stage recherche dans les cursus, l'adossement à la recherche est surtout vu sous le prisme de l'intervention d'enseignants-chercheurs dans les cursus de licence. Ce point devrait changer avec la « coloration » Recherche prévue dans le cadre de l'individualisation des parcours.

La stratégie d'internationalisation de l'offre de formation est favorisée par la proximité géographique avec l'Espagne qui a permis à l'UPPA de mettre en place un programme IDEFI Pyren avec trois universités espagnoles. Ce programme permet aux étudiants de bénéficier de mobilités courtes, mais également de doubles cursus. Plusieurs accords de doubles diplômes ont été passés ou renouvelés au niveau licence avec les universités transfrontalières, avec pour l'instant des effectifs concernés modestes. L'UPPA est également membre depuis juillet 2020 d'une Université européenne avec sa partenaire espagnole historique (Saragosse), mais également avec d'autres partenaires partageant une même logique transfrontalière. Cette dynamique s'est accompagnée de la création d'un centre de ressources en langues qui vise à proposer des groupes de niveau pour un passage de certifications linguistiques (en anglais et espagnol) à ce jour non obligatoire et fonctionnant sur la base du volontariat en fin de licence. L'UPPA pourrait utilement s'appuyer sur ce centre pour certifier le niveau linguistique de l'ensemble des étudiants de licence.

Si on retrouve au sein de l'UPPA les liens traditionnels qui existent entre le monde socio-économique et les formations (DUT et LP) portées par les IUT, l'UPPA a la volonté de développer également ce lien au niveau des licences générales. Ainsi, certains parcours de licences incluent un stage obligatoire au sein de leur maquette et tous les étudiants ont la possibilité de suivre une unité d'enseignements libre « stage ».

Toutefois, ces pratiques au sein d'une même mention semblent varier selon les sites (par exemple L *Physique, Chimie* qui ne prévoit des stages que sur certains sites). Une harmonisation des pratiques serait la bienvenue en la matière afin que l'ensemble des maquettes de licences incluent *a minima* une mise en situation professionnelle obligatoire sur le cycle. Cela pourrait prendre la forme de stages d'observation d'une ou deux semaines choisis en fonction de la coloration du parcours de l'étudiant (stages en école, laboratoire ou entreprise). Plus généralement, il apparaît que l'ouverture de l'offre de formation sur l'environnement socio-économique est diversement perçue par les équipes pédagogiques. La limiter à la seule présence de représentants du monde socio-économique au sein des conseils de perfectionnement ou l'intervention des professionnels dans la formation est une vision trop restrictive des apports mutuels et de l'enrichissement qu'une telle interaction permettrait.

L'accompagnement des étudiants vers la réussite

Le projet NCU SPACE initié en 2018 à l'UPPA comprend une série de dispositifs coordonnés pour accompagner les étudiants vers la réussite. Depuis la rentrée 2020, la mise en place de directeurs d'études est effective pour les trois années de licence (L1, L2, L3), dans le cadre du volet accueil orientation et accompagnement (AOA) du NCU SPACE.

Ce volet déploie des outils permettant d'identifier les étudiants de L1 qui décrochent et leur propose des dispositifs de remédiation (questionnaire de rentrée, entretiens individuels, bilan intermédiaire accompagné avec les directeurs d'études et enseignants relais et signature d'un contrat de réussite pédagogique). Le contrat pédagogique est accessible à toutes les formations, à l'aide d'une plateforme de saisie en ligne. Toutefois, certaines formations ne se sont pas encore emparées de ce dispositif (L *Histoire de l'art et archéologie* par exemple) ou continuent de fonctionner avec leurs propres outils (les LP principalement). Les premiers retours de ce dispositif mis en place dans les licences pilotes sont positifs même si la crise sanitaire actuelle peut fausser les données sur la réussite étudiante. Ces licences pilotes soulèvent malgré tout le problème du manque de moyens humains en personnels titulaires pour déployer l'orientation et l'accompagnement des étudiants (L *Économie et gestion*, L *Histoire*, L *STAPS*).

Peu de formations de l'UPPA saisissent le supplément au diplôme dans Apogée (18 seulement sur 170 au total) alors même que c'est un document obligatoire. Une hétérogénéité importante existe sur l'utilisation de cet outil. De même, la mise en cohérence de la structure de la formation avec les fiches du RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) sont très disparates selon les formations.

En cas de non-obtention du diplôme un relevé de compétences est établi via un certificat d'Université, délivré dans le cadre du dispositif UPPASS' Compétences dont l'utilisation reste néanmoins pour l'instant très marginale, notamment par manque de communication. Pour les étudiants tuteurs et les élèves apprentis professeurs (EAP), un portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) leur permet de valoriser leurs expériences professionnelles. Ce relevé de compétences devrait pouvoir être accessible à l'ensemble des étudiants de l'UPPA et cela en lien avec le déploiement de l'approche par compétences.

L'UPPA dispose d'une politique d'accueil des publics spécifiques bien installée, permettant de déployer des aménagements d'études pour les étudiants en situation de handicap, aux statuts d'artiste et de sportif de haut niveau. Depuis peu, elle utilise également des robots de télé-présence permettant à quelques étudiants de suivre les cours depuis chez eux. La politique d'accueil des publics de la formation tout au long de la vie (FTLV) s'appuie sur le dispositif UPPASS' Compétences qui propose des blocs de compétences à valider à la carte. Il existe également plusieurs parcours adaptés à différents profils d'apprenants : l'APILS (Année Préparatoire à l'Intégration d'une licence Scientifique), existant depuis plusieurs années, outil de remédiation proposé pour les étudiants en difficulté en L1 scientifique; le parcours cursus master en ingénierie (CMI) proposé aux excellents étudiants ; des groupes de niveau pour l'apprentissage des langues dès l'entrée en L1, reposant sur un test de positionnement. En revanche, le nombre de dossiers de validation des acquis de l'expérience (VAE) ayant eu une suite favorable est nul pour une grande majorité de formations de L et LP sans que l'on sache si cela est dû à une absence de demande ou à des refus de validation.

Très peu de licences se sentent concernées par la formation professionnelle et les certifications, contrairement aux LP. Ainsi, aucune licence ne propose de certification obligatoire en langues, mais uniquement de l'accompagnement individuel sur demande. Des tests de positionnement en langues peuvent exister à l'entrée de certaines LP. De même seules quatre L et deux LP proposent le passage de la certification des compétences numériques (PIX).

Bon nombre de LP se déclarent non concernées par la sensibilisation de leurs étudiants aux enjeux du numérique et à son usage professionnel (indicateur à 2,7/5 en moyenne) alors même que la place du numérique bouleverse les usages et les pratiques des entreprises et des organisations.

La mise en place d'un volet alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) semble réussie puisque près des trois quarts des LP affichent des taux d'étudiants en alternance supérieurs à 50 %, seule la LP *Management des processus logistiques* est en retrait, les étudiants préférant effectuer un stage à l'étranger. A contrario, seul deux parcours de L3 généralistes semblent être proposés en alternance, le parcours *SDIGEII (Sciences de l'ingénieur option Génie-Électrique et Informatique industrielle)* en deux ans de la licence *Physique, chimie* et la licence *LLCER*.

L'hybridation des modalités d'enseignement semble tout juste en cours de déploiement au sein de l'UPPA, avec des expérimentations mises en œuvre dans certaines licences (*Économie et gestion* notamment). Certaines licences proposent une diversité d'enseignements propres à leur discipline (déplacements sur le terrain en L *Histoire* par exemple). Les premiers bilans des modalités innovantes sur les apprentissages des étudiants apparaissent contrastés avec une appropriation plus ou moins forte de ces dispositifs voire un rejet par les étudiants en difficulté (L *STAPS* par exemple). Le récent projet HYPE-13 a pour objectif de développer davantage l'hybridation des enseignements.

Les stages ou l'alternance, les projets et la professionnalisation tiennent une place naturellement importante en LP. En revanche, au niveau des licences générales ces outils sont encore trop peu et non systématiquement mobilisés comme vu supra.

La mobilité internationale des étudiants (sortante et entrante) repose principalement sur des accords passés avec les universités espagnoles, et concerne en pratique très peu d'étudiants de licences générales (162 étudiants en 2019-2020). Certaines formations semblent peu s'en emparer (L *Histoire* et L *Géographie et aménagement* notamment) et reconnaissent que des efforts restent à faire (L *Physique, chimie* par exemple). Au niveau des licences professionnelles, l'internationalisation et le principe de l'alternance sont peu compatibles, mais des partenariats avec l'Espagne existent à l'occasion (LP *Management des processus logistiques*).

La reconnaissance de l'engagement étudiant s'est traduite dès 2017, par la création d'une UE (unité d'enseignement) libre « engagement associatif » qui permet aux étudiants de faire reconnaître leur engagement dans ce domaine. Depuis peu, une autre UE libre « Reconnaissance de l'engagement étudiant » (REE) amène les étudiants qui la suivent à inscrire leurs activités spécifiques liées à leur engagement dans leur PEC.

Par ailleurs, l'UPPA dispose d'une équipe nommée CENTRIFUGEUSE (service culturel lié à la maison de l'étudiant) qui accompagne les étudiants dans le montage de projets. Le dispositif 'Projet jeunes 64' organise par exemple un temps pédagogique consacré à la présentation des projets devant un jury.

La mesure de la réussite des étudiants et le devenir des diplômés

Une Direction du Pilotage, de l'Autoévaluation et de l'Amélioration Continue (DPAAC) a été mise en place en 2019. Elle a pour objectif de renforcer les capacités d'autoévaluation de l'UPPA, afin de faire une exploitation plus approfondie des résultats des enquêtes en lien avec la réussite des étudiants menées depuis plusieurs années. La certification ISO 9001 obtenue par l'ODE (incluant la DPAAC) en juillet 2019 est un gage de la démarche qualité déployée au sein de ce service.

Les indicateurs de réussite utilisés sont divers : taux de réussite pour chaque année de licence, taux de réussite en L1 par type de baccalauréat, taux de présence des néo-bacheliers au cours de la première année de licence. Ces taux sont examinés lors des conseils de perfectionnement; toutefois, si ces enquêtes de l'ODE apparaissent complètes, la majorité des formations ne s'en sont pas vraiment emparées.

Au niveau LP, les taux de réussite affichés sur les années 2017-2018 et 2018-2019 sont globalement très bons (plus de 90 % en moyenne). Les taux de réussite en trois ou quatre ans pour les licences générales sont rarement fournis ou uniquement pour l'année 2015-2016 sans que l'on sache s'il s'agit de diplômés de 2016 ayant validé leur licence en trois ou quatre ans ou s'il s'agit des étudiants entrant en 2015-2016 qui ont été diplômés trois ou quatre ans plus tard.

Les indicateurs de 1ère année de licence montrent des taux d'abandon de néo-bacheliers élevés pour certaines formations (L *Langues étrangères appliquées (LEA)* et L *Administration économique et sociale (AES)*) mais en diminution. Les dispositifs d'accompagnement spécifiques mis en place en 2018-2019 semblent faire baisser ce taux d'abandon en L *LEA*, il est regrettable qu'aucun étudiant de L *AES* n'ait profité d'aide spécifique au cours des deux années ayant servi de base aux enquêtes.

Le comité d'experts s'étonne de ce que les formations rencontrées n'aient pas toutes eu le réflexe de lui fournir les données de la réussite étudiante, et même semblent parfois ne pas s'y intéresser beaucoup.

Trois services de l'UPPA réalisent le suivi de l'insertion professionnelle mais le périmètre d'intervention de chacun reste insuffisamment précisé : l'ODE, le SCUIO-IP (service universitaire d'orientation et d'insertion professionnelle) et le service AACO (Accompagnement et Amélioration Continue) de la DPAAC. Des liens forts peuvent exister entre ces services et certaines formations (L *Lettres* par exemple), inversement d'autres semblent en difficulté avec le suivi de leurs étudiants (LP *Management des processus logistiques*).

Les enquêtes d'insertion professionnelle se font annuellement pour les L3 et LP. Les taux de réponse sont très bons pour toutes les LP (supérieurs à 80 %), mais globalement plus faibles pour les L3 (par exemple inférieurs à 50 % pour la L *Informatique* promotion 2017-2018, pourtant labélisée qualité).

Les dispositifs et moyens fournis aux enseignants et enseignants-chercheurs

L'UPPA s'est dotée de deux services pour accompagner les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques : le pôle ARTICE (Accompagnement et ressources aux TICE), service d'appui à l'innovation pédagogique et numérique, qui fonctionne en lien étroit avec le service universitaire de pédagogie (SUP) créé en 2015. Cette structuration ne pose pas de problème de fonctionnement, il est souvent fait référence au SUP-ARTICE, ou à l'un ou à l'autre de ces deux services. Les deux services proposent un catalogue de formations prenant des formes variées (séminaires, cafés pédagogiques...). Le nombre de personnes participant aux actions du pôle ARTICE ces dernières années montre l'intérêt des enseignants pour transformer leurs pratiques pédagogiques. Si l'usage des plateformes numériques se développe fortement, très peu de formations proposent la possibilité d'obtenir des ECTS à distance montrant que, pour l'instant, ces outils viennent en complément ou en appui d'enseignements en présentiel. Si l'établissement veut pouvoir individualiser ses formations, l'hybridation sera nécessaire pour limiter les contraintes dues aux emplois du temps. L'UPPA, lauréate en 2020 de l'appel à projet PIA3 « Hybridation des formations – HYPE13 », semble avoir pris la mesure de cet enjeu.

L'approche par les compétences est un des axes du projet d'établissement qui transparait au travers du projet NCU SPACE. Trois licences pilotes sont actuellement en cours de transformation et il est donc normal qu'elles soient les plus avancées dans ce domaine. Plus globalement, il est intéressant de noter qu'un grand nombre d'équipes pédagogiques ont engagé une réflexion sur la mise en place d'une approche par les compétences ce qui constitue un point positif avant son déploiement au moment de la mise en place de la nouvelle offre. Les conditions semblent réunies pour que le projet de transformation de l'offre de premier cycle puisse aboutir. Malgré tout, les auditions ont montré des états d'avancement différents d'une formation à l'autre et l'évaluation des compétences reste embryonnaire. Les LP attendent la réforme du BUT pour y réfléchir. Les outils adossés à cette approche (e-portfolio, PEC) ne sont pas toujours connus et diffusés.

L'UPPA a mis en place des lieux d'apprentissage disposant de matériels spécifiques. Le contrat de plan État Région (CPER), l'i-site E2S UPPA et le NCU SPACE ont permis d'équiper ces espaces (meublement mobile, tableaux interactifs...). L'UPPA a adopté une démarche volontariste de développement d'infrastructures innovantes au travers du projet UPPA-Learning qui vise à créer de nouveaux espaces aménagés.

L'évaluation interne de la qualité de l'offre de formation

La démarche d'amélioration continue de l'offre de formation est gérée par une commission mixte regroupant des représentants de la commission de la formation et de la vie étudiante (CFVU), des trois collèges et de la direction des études et de la vie étudiante (DEVE). Elle instruit les demandes de modification des maquettes et les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) avant qu'elles soient transmises à la CFVU. Elle suit également les travaux des conseils de perfectionnement.

Les dispositifs de contrôle qualité s'appuient sur l'attribution d'un label qualité attribuée aux formations qui souhaitent améliorer leur fonctionnement et s'engager activement dans une démarche d'amélioration continue. Le label qualité est accordé aux formations qui réunissent régulièrement leur conseil de perfectionnement (avec mise en œuvre chaque année d'au moins une action d'amélioration) et réalise une évaluation de la formation et des enseignements. Si le label qualité propre à l'UPPA a permis à la majorité des formations de se fixer des objectifs, il serait intéressant que cette labellisation intègre des éléments sur le suivi et le devenir des étudiants (taux de réussite...). Les indicateurs fournis par l'ODE permettraient de le faire. Pour les formations non encore intégrées au label qualité, une participation plus volontariste aux politiques « qualité de la formation » de l'établissement serait profitable aux étudiants.

Les conseils de perfectionnement occupent une place importante dans le dispositif. Leur composition nominative est votée en CFVU (sur la base d'un document de cadrage). Ils se réunissent annuellement pour les conseils de perfectionnement pédagogiques et apprécient la qualité et la cohérence de la formation, les recrutements, l'évaluation de la formation, le bilan des stages, la réussite étudiante, l'insertion professionnelle et le suivi des parcours.

Les conseils de perfectionnement stratégiques se réunissent selon un rythme bisannuel et apprécient les besoins de l'environnement socio-économique, prennent en compte les recommandations du Hcéres, les axes stratégiques de l'établissement, l'évolution de la profession, l'évolution des modes d'enseignement.... Les conseils de perfectionnement doivent justifier pédagogiquement et financièrement toute évolution de maquette.

L'évaluation des formations et des enseignements n'est pas encore généralisée (parmi les licences générales, une ne l'a pas encore mise en place les autres, 7 ont entamé le processus tandis que 9 ont une évaluation bien rodée). Il s'agit d'une obligation réglementaire et le « label qualité » a, entre autres, pour but d'en diffuser la pratique.

Les transformations de l'offre de formation en cours de contrat ont été marginales, touchant surtout des LP en fonction d'opportunités. Dans le cadre du prochain contrat, et si l'on excepte la transformation des DUT en BUT et l'intégration d'une partie des LP au sein des BUT, l'UPPA ne s'attend pas à une évolution sensible de son offre de formation en premier cycle. Les contraintes financières et humaines de l'UPPA l'ont amenée à conclure des contrats d'objectifs et de moyens avec les collègues qui doivent justifier toute évolution non seulement du point de vue pédagogique, mais aussi du point de vue de son coût.

Conclusion

Principaux points forts

- Une Université attentive à l'équilibre de ses territoires.
- Une Université « offensive » qui a su s'appuyer sur les appels à projets (PIA, I-Site, Pyren, Université européenne) pour améliorer l'offre de formation.
- Un programme cohérent de refonte de l'offre en licences fondé sur le principe de l'accompagnement et de l'individualisation du parcours de l'étudiant.
- De nombreux dispositifs pour la réussite étudiante.
- Une bonne communication de l'offre de formation.

Principaux points faibles

- Une difficulté à mettre en place de manière harmonisée les nombreux projets de l'UPPA sur le terrain.
- Des outils de pilotage non exploités (en particulier données de l'ODE sur la réussite étudiante) ou non déployés systématiquement (évaluation des formations et des enseignements).
- Une place de la professionnalisation insuffisante au sein des licences générales même si elle tend à se développer et des passerelles trop peu nombreuses entre les licences générales et les licences professionnelles.
- Une internationalisation et des certifications en langues insuffisamment développées au niveau du cycle licence.

Conclusion et recommandations

L'UPPA appartient à un territoire vaste et au sein duquel elle essaye de développer une offre de formation de premier cycle équilibrée et de proximité. Des efforts ont été tout particulièrement réalisés ces dernières années pour accroître l'offre de formation sur le Pays Basque. Il faudra toutefois être attentif à ce que les moyens humains et financiers accompagnent ce déploiement de l'offre.

L'UPPA est une Université dynamique qui a répondu et remporté de nombreux projets. Ces derniers lui ont permis de mettre en place des expérimentations sur son premier cycle. A présent, il importe de dépasser cette phase expérimentale afin que les projets portés puissent se disséminer au sein de l'ensemble des équipes pédagogiques. Pour cela, il importe que l'UPPA puisse capitaliser l'expérience acquise auprès des licences pilotes et mobiliser l'ensemble des équipes pédagogiques autour des défis importants que sont l'individualisation du parcours de l'étudiant et la mise en place de l'approche par les compétences.

Dans la mise en place de ces transformations pédagogiques, une attention particulière devra être portée sur les réelles retombées de l'accompagnement des étudiants sur leur réussite.

Le projet NCU SPACE avec son volet dédié à l'accueil, l'orientation et l'accompagnement tout au long de la licence est un outil essentiel de ce dispositif qui demeure malgré tout insuffisamment mobilisé par les équipes pédagogiques.

L'UPPA devra porter ses efforts pour accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre du programme via des sessions d'information, de retour d'expérience et de formation. Cela implique également de mettre en place de manière effective la démarche par compétences dans l'ensemble des formations de premier cycle. Enfin, si l'UPPA veut réellement mettre en place une individualisation du parcours de formation des étudiants, il lui appartient d'explorer plus avant l'hybridation des enseignements.

La place de la professionnalisation demeure insuffisante au sein des licences générales. Certes, un des enjeux de l'individualisation des parcours de l'étudiant est de pouvoir mettre en place une coloration 'Entreprise', toutefois il semble important de pouvoir proposer un socle commun à l'ensemble des étudiants de premier cycle en matière d'ouverture vers le monde socio-économique en prévoyant notamment de rendre obligatoire la réalisation de mises en situation professionnelle (stage recherche, stage d'observation, stage linguistique, stage ouvrier, projets de terrain, enquêtes...). La place de la professionnalisation au sein du premier cycle devra aussi être posée avec la possibilité de transformation des LP et leur intégration au sein des licences générales par la mise en place de parcours en alternance rendue possible par la loi ORE, moyen à explorer pour mieux intégrer les actuelles LP au sein d'un continuum L1/L2.

L'internationalisation est également un axe fort de développement de l'UPPA à travers son Idefi Pyren par exemple. Pour autant la politique d'ouverture à l'international semble encore trop peu concerner le premier cycle qui se caractérise par une très faible mobilité. Par ailleurs, l'absence de certifications linguistiques obligatoires semble paradoxale alors même que de plus en plus de parcours de masters de l'UPPA incluent des enseignements de spécialité enseignés en langue étrangère.

Enfin, l'UPPA a fait de nombreux efforts pour organiser la collecte d'indicateurs en structurant ou réorganisant des services (ODE, SCUIO...) et la mise en place d'une labellisation qualité interne à l'UPPA a permis de fédérer quelques équipes pédagogiques autour des enjeux de l'amélioration continue.

Malgré tout, le pilotage de ces formations ne s'appuie pas toujours sur les indicateurs, et la mise en place des conseils de perfectionnement semble parfois répondre à une obligation et non être vue comme un lieu de réflexion collective et stratégique sur les évolutions des formations. Il serait en outre intéressant que la labellisation qualité intègre des éléments sur le devenir des étudiants (taux de réussite...).

Points d'attention

- Certaines formations accueillent un nombre très restreint d'étudiants (ainsi la LP *Sécurité des biens et des personnes* : 9 étudiants entre 2019-2021) liée à une difficulté à trouver des entreprises d'accueil. Par ailleurs, le contenu des enseignements et des métiers visés semblent souvent en décalage avec l'intitulé. Une réflexion sur leur devenir doit être engagée.
- Plusieurs LP ont rendu des documents partiellement remplis (indicateurs liés à la composition de l'équipe pédagogique en particulier) : LP *Métiers du design*, LP *Métiers du BTP*, LP *Métiers du numérique : conception, rédaction et réalisation web* par exemple.
- La cohérence de certaines données n'a pas été vérifiée avant l'envoi au Hcéres.

Observations de l'établissement

Pau, le 6 avril 2021

Affaire suivie par :

Nadia MEKOUAR-HERTZBERG

nadia.mekouar-hertzberg@univ-pau.fr

Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique

Le Président

Université de Pau et des Pays de l'Adour

à

Monsieur Jean-Marc GEIB

HCERES

Directeur du Département d'évaluation des formations

2 rue Albert Einstein

75013 Paris

Objet : Observations relatives au rapport d'évaluation du premier cycle des formations

Monsieur le Directeur,


Nous remercions les experts du comité pour le travail qu'ils ont effectué et pour leurs remarques constructives. Nous avons pris bonne note de leurs observations et recommandations.

Nous souhaitons apporter quelques commentaires et éléments complémentaires, tout d'abord sur l'offre de formation de licence professionnelle et le point d'attention formulé sur les effectifs de la LP Sécurité des biens et des personnes. Cette question des effectifs est un des points qui ont conduit à la refonte de la LP en 2019. Lors du dernier conseil de perfectionnement de la formation, en décembre 2020, ce point a été longuement évoqué et des décisions complémentaires ont été prises concernant, entre autres, les actions de communication à mener en direction des étudiants et des entreprises. Plus précisément, des communications ciblées sont organisées à destination des étudiants de l'UPPA pour avoir un flux d'étudiants directement issus de nos formations. La maquette et le contenu de la licence ont été revus en détail, en discussion avec les entreprises partenaires, lors de la refonte de la LP en 2019. La tenue régulière des conseils de perfectionnement permet de veiller à l'adéquation du contenu aux métiers visés, les intitulés des modules pourront notamment être revus pour la prochaine accréditation lorsque cela sera identifié comme nécessaire.

Concernant la certification des compétences numériques et la sensibilisation aux enjeux du numérique, le rapport indique que peu de formations se sont emparées du sujet. Pour l'autoévaluation des formations, le critère de sensibilisation a été défini selon 5 degrés d'avancement allant de la possibilité ou l'obligation de choisir une UE typée numérique par les étudiants jusqu'à la certification PIX de 100% des étudiants. Ainsi ce sont 6 formations positionnées à ce degré maximum qui ont été soulignées par les experts, la moyenne étant de 4,0 en licence générale et 2,7 en licence professionnelle.



**Direction des
Enseignements et de la
Vie Etudiante**



**Pôle formation et vie
étudiante**

Présidence

Avenue de l'Université
BP 576 - 64012 PAU Cedex

+33 (0)5 59 40 70 00


<https://www.univ-pau.fr>

A propos de l'alternance, il est indiqué qu' « un seul parcours de L3 généraliste semble être proposé en alternance ». Or, toutes les formations sont ouvertes et proposées à l'alternance : il n'y a simplement pas forcément d'étudiants inscrits sous le régime de l'alternance dans toutes les formations.

Concernant la mobilité internationale de la licence Géographie et aménagement, la formation dispose d'accords bilatéraux et de conventions avec six universités européennes dans le cadre du programme Erasmus + (Espagne : Saragosse-campus Huesca, Salamanque, Murcie, Malaga, Madrid, Séville), ainsi qu'avec cinq autres universités via les programmes BCI (Canada : Laval, Montréal, Trois-Rivières, Rimouski) et ACI (Canada : Sherbrooke). Le choix des étudiants pour les mobilités vers l'Espagne ou le Québec est lié à la proximité géographique ou culturelle, mais aussi à la carte des accords de l'UPPA et aux relations tissées depuis plusieurs années avec ces universités. La « mobilité internationale repose principalement sur des accords passés avec les universités espagnoles », comme indiqué par le comité d'experts, est à nuancer. Concrètement, les mobilités vers le Québec représentent à peu près 75 % et seulement 25 % vers l'Espagne. A partir de 2022, les étudiants pourront élargir leurs destinations et demander une mobilité vers le Japon. Par ailleurs, si la formation reste mobilisée sur le nombre d'étudiants en mobilité, son exigence de qualité repose également sur la qualité des dossiers de candidature qui doivent se conformer aux critères de sélection et d'éligibilité suivants : niveau académique (validation de tous les semestres antérieurs, moyenne $\geq 12/20$), motivation, cohérence du projet d'études et/ou professionnel (pertinence et faisabilité). Après un examen du parcours universitaire et personnel de l'étudiant et un entretien, la formation se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de mobilité. La licence Géographie et aménagement a fait le choix de n'accompagner et soutenir que les bons candidats. De plus, les universités québécoises proposent des places limitées et requiert un très bon niveau (au moins une mention assez bien), ce qui les rendent sélectives.

L'université souhaite apporter une précision sur l'indicateur de réussite en 3 ou 4 ans, indicateur défini et utilisé dans le contrat quinquennal. Ainsi l'année universitaire correspond à la cohorte d'étudiants entrant qui ont été diplômés trois ou quatre ans plus tard. Au moment de la rédaction du dossier d'autoévaluation, la dernière cohorte disponible pour calculer l'indicateur était 2015/2016.

Pour répondre à la remarque faite sur « les taux de réponse aux enquêtes ... plus faibles pour les L3 », il est rappelé que l'Observatoire de l'établissement procède à des relances téléphoniques auprès de tous les non répondants diplômés de LP et qu'il se classe au rang n°1 au niveau national pour le taux de réponse (promo 2016/2017 : 84% ; promo 2015/2016 : 88% ; promo 2014/2015 : 87%). Par contre, concernant les diplômés de L3, les relances téléphoniques ne sont pas systématiques sur l'ensemble des non répondants, faute de moyens disponibles pour les relances téléphoniques : les non répondants sortants de l'UPPA après leur L3 sont systématiquement relancés, mais les non répondants non sortants ne sont pas systématiquement relancés : ces derniers ont été relancés lors de l'enquête auprès de la promo 2016/2017, mais ils n'ont pas été relancés lors de l'enquête suivante auprès de la promo 2017/2018. Le taux de réponse global pour la promo 2016/2017 est de 87% (comparable à celui des LP), il est supérieur à celui de la promo 2017/2018 (66%). Ceci explique des taux de réponse plus faibles pour chaque formation pour la promo 2017/2018, comparativement à la promo 2016/2017 ; exemple de la licence informatique : 47% contre 88%.



**Direction des
Enseignements et de la
Vie Etudiante**

**Pôle formation et vie
étudiante**



Présidence

Avenue de l'Université
BP 576 - 64012 PAU Cedex



+33 (0)5 59 40 70 00

<https://www.univ-pau.fr>


Enfin, concernant l'évaluation des enseignements, il est indiqué que « L'évaluation des formations et des enseignements n'est pas encore généralisée alors qu'il s'agit d'une obligation réglementaire. » et que « Des outils de pilotage .../... non déployés systématiquement (évaluation des formations et des enseignements). ». La politique de l'UPPA en la matière est offensive avec une procédure d'établissement qui rappelle l'obligation d'évaluer les enseignements et les formations, et incite à faire appel à l'ODE qui accompagne les formations qui le sollicitent dans la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements et des formations via des enquêtes par questionnaire. En outre, ces évaluations sont une donnée d'entrée pour l'aide à la décision d'évolution des maquettes de formation lors de la tenue des conseils de perfectionnement. Leurs comptes rendus sont obligatoirement demandés au moment des modifications de l'offre de formation présentées en CFVU. Le bilan réalisé par l'ODE fin 2019/2020 quant à l'appui apporté aux formations montre qu'en licence, seule une formation ne l'a pas sollicité pour évaluer ses enseignements et 18 licences professionnelles sur 22 l'ont sollicité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président de l'Université,
Laurent BORDES



**Direction des
Enseignements et de la
Vie Etudiante**



**Pôle formation et vie
étudiante**

Présidence

Avenue de l'Université
BP 576 - 64012 PAU Cedex

+33 (0)5 59 40 70 00

<https://www.univ-pau.fr>

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)